

Conditions générales de vente

PRESENTATION

L'ÉA Formation Continue est un organisme de formation professionnelle, qui développe, propose et dispense des formations inter et intra entreprises. C'est un établissement d'enseignement de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Paris Ile de France.

1- OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes passées auprès de L'ÉA Formation Continue.

2- FORMATIONS INTER ENTREPRISE - INSCRIPTION DES STAGIAIRES

L'inscription du ou des stagiaires sera prise en compte dès réception du bulletin d'inscription complété et signé par l'entreprise ou l'organisme.

Durée d'une journée de formation : 7 heures.

Nota : un minimum de 5 participants est nécessaire pour permettre l'ouverture d'un stage interentreprises sauf conditions particulières.

3- FORMATIONS INTRA ENTREPRISE :

La demande de formation est prise en compte dès réception de la proposition commerciale (devis) acceptée et visée par le client. Un acompte de 30 % est demandé à la commande.

4- CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Annulation – Report du fait de L'ÉA : Dans le cas où le nombre de participant est jugé pédagogiquement insuffisant, L'ÉA se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'action de formation 8 jours ouvrés avant le début.

Annulation – Report du fait du stagiaire ou de l'entreprise : Pour toute demande d'annulation ou de report, le stagiaire ou l'entreprise doit informer L'ÉA par courrier, mail ou fax dans un délai de 10 jours ouvrés avant le début de la formation. Passé ce délai, L'ÉA facturera un dédit à titre d'indemnité selon les conditions suivantes :

Formations inter-entreprise :

- Dans un délai compris entre 6 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation, 50% du coût total de la formation.
- Dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la formation et pour toute formation commencée, 100% du coût total.

Formations Intra-entreprise :

- Dans un délai compris entre 1 et 9 jours ouvrés avant la formation, 30% du coût total. Les frais engagés (déplacement, hébergement, fournitures, ...) seront facturés dans leur totalité. Pour toute formation commencée, 100% du coût total.

5- TARIFS

Pour ces actions de formation (Art. 256b du C.G.I.) L'ÉA n'est pas assujetti à la TVA.

6- FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT

La facturation des formations s'effectue selon les conditions et les échéanciers définis sur les conventions ou contrats ou devis validés ou selon les accords de prise en charge reçus des tiers.

Les acomptes sont payables par chèque à l'ordre de CCIR Paris IDF L'ÉA ou par virement bancaire à BNP PARIBAS IDF INSTITUTIONS – Banque 30004 – Guichet 00813 – N° compte 00010891461 – Clé RIB 51 – IBAN FR76 3000 4008 1300 0108 9146 151 – BIC (Ex SWIFT) BNPAFRPPXXX.

Le règlement du solde de la formation est effectué à réception de la facture par chèque, virement ou internet selon les modalités décrites sur la facture.

Toute entreprise domiciliée au sein de l'Union Européenne (hors France) devra indiquer son numéro de TVA intercommunautaire sur le bulletin d'inscription ou sur la convention de formation pour que la facturation puisse être établie.

Toute commande de formation d'un client résident hors du territoire français fera l'objet d'un règlement par virement de l'intégralité des frais de formation dans un délai minimum de 10 jours ouvrés avant le début de la formation.

7- PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME TIERS

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA, ...), il appartient au client/stagiaire :

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.
- d'indiquer le nom et adresse de l'organisme tiers à facturer.

L'accord de prise en charge de l'organisme doit parvenir à L'ÉA avant le démarrage de la formation. En cas de non réception avant cette date, les frais de formation seront intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au client.

Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, abandon ou quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du prix de la formation.

8- INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « informatique et libertés ». L'ÉA, école de la CCI Paris Ile de France collecte ces données afin de pouvoir répondre à la demande de l'entreprise et du stagiaire et au-delà les tenir informés des actualités de l'école. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Vous disposez également d'un droit de modification et de suppression des données à caractère personnel vous concernant auprès de cpdp@cci-paris-idf.fr.

9- DIFFERENTS EVENTUELS

La loi applicable entre L'ÉA et ses clients est la loi française. Le Tribunal de Paris est seul compétent pour régler les litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable, quel que soit le siège ou à résidence du client, nonobstant pluralités de défendeurs ou appel en garanti